

Organisation territoriale : analyser l'accès aux services

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

Actualité : Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles.

Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

Organisation territoriale : analyser l'accès aux services

Construire une réponse courte sur proximité, mutualisation et coordination des acteurs.

À la fin de cette fiche

- Construire une réponse courte sur proximité, mutualisation et coordination des acteurs.
- Résoudre le cas proposé et expliquer votre raisonnement sans le cours.

Définir la proximité utile

La proximité n'est pas seulement une distance en kilomètres. Horaires, transports, accessibilité, possibilité de joindre le bon service et qualité de l'information comptent. Un guichet proche qui ne peut pas résoudre ou orienter correctement une demande peut laisser le besoin sans réponse. Pour analyser un territoire, distinguez densité de population, besoins, mobilité et ressources. Les espaces ruraux et urbains présentent des situations diverses ; évitez d'en faire deux blocs homogènes.

Mutualiser sans brouiller les responsabilités

Un accueil commun peut regrouper des informations et faciliter certaines démarches. L'instruction et la décision restent parfois chez un organisme partenaire. Définissez ce qui est réalisé sur place, ce qui doit être transmis et les délais de relais. La mutualisation peut réduire des coûts fixes ou améliorer l'accès, mais elle exige formation, coordination et continuité des interlocuteurs. L'existence d'un logo commun ne démontre pas que tout agent possède toutes les habilitations.

Des acteurs à relier

L'État, les collectivités, les opérateurs et des associations peuvent intervenir à des titres différents. Déconcentration, décentralisation et coopération répondent à des logiques distinctes. Une politique territoriale doit préciser compétence, financement, mise en œuvre et contrôle. Dans le cas pratique, une annexe utile peut être un circuit de transmission avec points d'alerte et responsable de chaque étape, plutôt qu'un organigramme sans usage.

Discuter une organisation

Comparez permanence fixe, itinérance, rendez-vous et accompagnement numérique avec les mêmes critères : besoins couverts, continuité, coût, confidentialité, compétences et temps de trajet. Les données doivent inclure les personnes qui ne viennent plus faute d'accès. Une expérimentation peut éclairer le choix si elle prévoit une situation de référence et une décision de suite. L'année du sujet et la liste officielle de thèmes restent vos repères d'actualité.

À vous de jouer

QRC originale : « Un guichet unique supprime-t-il la complexité administrative ? » Répondez en 180 à 250 mots pour l'entraînement, avec deux avantages possibles et deux conditions.

Correction · raisonnement détaillé

Un guichet unique peut réduire la recherche du bon interlocuteur et faciliter la transmission d'informations. Il ne supprime pas automatiquement les règles, pièces et décisions propres à chaque organisme. Son efficacité dépend de la formation des agents, des habilitations, de circuits de relais et d'un suivi des demandes. Il faut aussi préserver confidentialité et

accessibilité. Le bilan peut mesurer demandes résolues, réorientations infructueuses et délais, plutôt que le seul nombre de visites. Une conclusion conditionnelle répond à la question sans promettre une disparition de toute complexité.

Vérifier votre réponse

Vous distinguez porte d'entrée et pouvoir de décision ; les avantages sont reliés à des conditions concrètes.

À retenir

- Un point d'accueil unique peut simplifier l'accès sans unifier toutes les règles.
- Une organisation territoriale s'évalue à partir des besoins et des demandes effectivement traitées.

Vérifiez vos connaissances

1. Un guichet commun donne-t-il automatiquement à chaque agent compétence pour toutes les décisions des partenaires ?

- A. Oui, dès qu'il existe un logo commun
- B. Oui, si le public le demande
- C. Non, rôles et habilitations restent à vérifier
- D. Oui, uniquement le lundi

Correction : C

La porte d'entrée peut être commune tandis que l'instruction et la décision restent réparties entre organismes.

2. Quelle information complète utilement une distance au guichet ?

- A. La couleur du bâtiment uniquement
- B. Le nombre de slogans
- C. Les horaires, transports et possibilités de traitement de la demande
- D. La date de création du logo

Correction : C

L'accès dépend du parcours réel. Une distance courte n'assure pas un service utilisable.

3. Quel indicateur renseigne le mieux sur la qualité d'une orientation ?

- A. Le seul nombre de renvois vers un site
- B. Le nombre d'affiches
- C. La part des demandes aboutissant auprès du bon service
- D. Le volume de réunions internes

Correction : C

L'orientation doit être appréciée par ses suites, pas seulement par le nombre de transferts.

4. Pour comparer accueil itinérant et permanent, quelle méthode convient ?

- A. Comparer seulement le prix du véhicule
- B. Choisir le plus visible sur une photographie
- C. Supposer tous les territoires identiques
- D. Utiliser des critères communs de besoin, continuité, coût et accès

Correction : D

La comparaison doit répondre au besoin et à ses contraintes. Un seul coût ou une image ne résume pas le service rendu.

Références

[Légifrance, arrêté du 24 avril 2026 modifiant les épreuves ISP, articles 5 et 12](#)

www.legifrance.gouv.fr

[IRA — cas pratique officiel, session 2026](#)

www.fonction-publique.gouv.fr

[France services — démarches et accompagnement proposés](#)

www.france-services.gouv.fr

[Vie publique, déconcentration, mise à jour 22/09/2025](#)

www.vie-publique.fr

[Constitution du 4 octobre 1958 — texte consolidé](#)

www.legifrance.gouv.fr